



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

## **Adoption des états financiers**

### **Une saine gestion et des services accrus aux élèves**

**Le 2 février 2010** – Lors d'une réunion publique tenue le lundi 1<sup>er</sup> février 2010 à Mont-Joli, le Conseil des commissaires a adopté les états financiers de la Commission scolaire des Phares au 30 juin 2009.

#### Exercice financier 2008-2009

Un déficit de 549 437 \$ est noté aux états financiers du 30 juin 2009. Toutefois, un transfert rétroactif pour l'exercice financier 2008-2009 de 830 000 \$ sera effectué au cours des prochains mois par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin de combler l'impact financier du récent changement des normes comptables. Rappelons que ce changement a été effectué par le Ministère afin de respecter les principes comptables généralement reconnus (PCGR) qui tiennent compte, entre autres, de l'évaluation des immobilisations au coût amorti et de la comptabilisation des obligations découlant des congés de maladie et des vacances.

À la suite du transfert qui sera effectué par le Ministère, la Commission scolaire des Phares affichera un surplus d'opération de l'ordre de 280 000 \$, toujours au 30 juin 2009. La bonne performance réalisée par la Commission scolaire en 2008-2009 s'explique notamment par une saine gestion et une diminution encore plus importante que prévue des coûts d'énergie, à la suite de la réalisation du projet d'efficacité énergétique. Notons également une diminution des coûts de financement, durant l'exercice, due à des taux d'intérêt exceptionnellement bas.

Au cours de l'année 2008-2009, la Commission scolaire des Phares a réalisé des investissements de l'ordre de 5,3 millions \$ : poursuite du programme de maintien de bâtiments financé par le MELS, poursuite du projet de réaménagement des laboratoires de sciences au secondaire et entretien du parc immobilier.

## Surplus ou déficit cumulé

En tenant compte de la modification des normes comptables, la Commission scolaire des Phares note un déficit cumulé de 26,5 millions \$ au 30 juin 2009. Cependant, un transfert de 30,8 millions \$ sera fait par le MELS au cours des prochains mois, toujours pour annuler l'impact du changement de ces normes comptables. Après ce transfert, le surplus cumulé de la Commission scolaire sera de 4,3 millions \$ et se répartira comme suit :

Un surplus centralisé de 1,7 million \$;

Un surplus de 2,2 millions \$ affecté aux centres de formation professionnelle et des adultes;

Un surplus d'environ 400 000 \$ pour les écoles et les services de garde.

Après les réajustements reliés aux règles comptables, la Commission scolaire retrouvera donc sensiblement le même surplus qu'elle notait à ses états financiers du 30 juin 2008, soit environ 4 millions \$.

Le président de la Commission scolaire des Phares, monsieur Raymond Tudeau, considère que l'organisation a réalisé une excellente performance financière en 2008-2009 et ce, dans le contexte d'une diminution du nombre d'élèves de 2,7 %. « Malgré la baisse de clientèle liée à la dénatalité, nous avons maintenu tous nos services aux élèves et nous avons même accru le soutien aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. La Commission scolaire des Phares continue donc d'orienter tous ses efforts et ses priorités vers la réussite des élèves qui lui sont confiés. »

Source : *M. Raymond Tudeau*  
*Président*  
*Commission scolaire des Phares*  
*418 723-9485*